

Motion du représentant Barère au nom du comité de salut public qui annonce 6 prises maritimes et qui donne des nouvelles des armées de la Moselle, du Nord et des Ardennes, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Motion du représentant Barère au nom du comité de salut public qui annonce 6 prises maritimes et qui donne des nouvelles des armées de la Moselle, du Nord et des Ardennes, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 211-212;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13804\\_t1\\_0211\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13804_t1_0211_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

publique de toutes les administrations et sociétés populaires, et dans les hôpitaux militaires » (1).

## 77

Au nom du comité de salut public, un membre [BARÈRE] annonce 6 prises maritimes, donne des nouvelles de l'armée de la Moselle, de celle du Nord et des Ardennes, réunies.

Les lettres qui annoncent ces nouvelles seront insérées au bulletin (2).

BARÈRE : Citoyens, l'Angleterre continue de commercer pour les intérêts de la République française. Six nouvelles prises sont entrées à Lorient, à Brest et à Rochefort; c'est ce que nous apprend le courrier du 12 prairial. La droite de l'armée du Nord et l'armée de la Moselle pressent l'ennemi de toutes parts; elles marchent et battent l'Autrichien, quand il ne prend pas le parti de la fuite: elles ont pris la ville de Dinant, quelques canons, et fait quelques prisonniers.

(Applaudissements).

Voici les prises :

[Courrier du 12 prairial]

*Prises entrées au port de Lorient.*

Le brick anglais *la Sara*, de 200 tonneaux, venant de Liverpool, avec un chargement de lainage, faïence et charbon de terre.

Un *idem*, chargé de toile fine pour l'Espagne.

Un bâtiment chargé de cuivre en rosette, toile fine, verrerie et claincaillerie.

*Prise entrée au port de Brest.*

Le navire portugais *le Bon-Jésus*, venant de Porto, et allant à Corck, avec un chargement de vin, oranges et citrons.

*Idem, au Croisic.*

Un brick anglais de 250 tonneaux, armé de 10 canons, chargé de diverses marchandises,

(1) P.V., XXXVIII, 261-270. Minute de la main de Collot d'Herbois. Décret n° 9370. Reproduit dans B<sup>in</sup>, 29 prair.; *Débats*, n° 620, p. 193 et 622, p. 229; mention dans *J. Perlet*, n° 618 et 622; *J. Sablier*, n° 1354, 1359 et 1360; *J. Lois*, n° 612; *C. Univ.*, 14 prair.; *Audit. nat.*, n° 617; *J. S.-Culottes*, n° 472; *J. Matin*, n° 681 (sic); *J. Fr.*, n° 616, 620, 623 et 626; *Ann. R.F.*, n° 185; *Mess. soir*, n° 654; *J. Univ.*, n° 1651; *J. Paris*; n° 518; *Feuille Rép.*, n° 334; *J. Mont.*, n° 37; *M.U.*, XL, 220 et 266; *Rép.*, n° 164; *J. Univ.*, n° 1654; *Audit. nat.*, n° 621, 622; *C. Eg.*, n° 660, 661, 662; *Ann. patr.*, n° DXX, DXXII, DXXIII, DXXIV. Voir ci-après, séance du 14 prair., n° 77 et Arch. parl. T. LXXXIX, n° 26, du 6 flor. et T. XC, n° 35, du 21 flor.

(2) P.V., XXXVIII, 270. B<sup>in</sup>, 13 prair.; *J. Univ.*, n° 1651 et 1652; *M.U.*, XL, 220; *Débats*, n° 620, p. 193 et 621, p. 201; *J. Fr.*, n° 616; *Ann. R.F.*, n° 184 et 185; *J. Mont.*, n° 37; *J. Perlet*, n° 618 et 619; *C. Univ.*, 14 prair.; *J. S.-Culottes*, n° 472; *Mess. soir*, n° 653; *J. Paris*, n° 519; *J. Lois*, n° 612; *J. Matin*, n° 681 (sic); *Audit. nat.*, n° 617; *C. Eg.*, n° 654; *J. Sablier*, n° 1344; *Rép.*, n° 164; *Feuille Rép.*, n° 334.

et ayant à son bord, fusils, sabres, poudre à canon et autres objets.

*Idem à Rochefort*

Un brick anglais de 160 tonneaux, chargé de sel.

Barère lit ensuite plusieurs lettres qui annoncent des succès :

[*Le g<sup>al</sup> Jourdan, command<sup>e</sup> en chef l'A. de la Moselle, au C. de S.P.; Au quartier g<sup>al</sup> à Somier, près Dinan, 11 prair. II.*]

« Citoyens représentans,

J'ai reçu hier au soir votre lettre du 8, par laquelle vous me chargiez de prendre Dinan. J'avais prévenu vos intentions, car l'avant-garde s'y était portée le matin. Cette attaque a fort bien réussi; l'ennemi a été chassé avec vigueur, malgré les redoutes qu'il avait sur les hauteurs; il a perdu beaucoup de monde: nous avons fait environ 60 prisonniers et pris un obusier; nous n'avons eu que 2 blessés.

Vous me chargez pareillement de prendre Charleroi, je passerai demain la Meuse pour m'y porter; mais comme l'on m'a dit que l'ennemi avait un camp à Saint-Gérard, je le visiterai en passant. Si je ne l'ai pas combattu en rase campagne comme vous l'auriez désiré, il n'y a point de ma faute, car je l'ai toujours cherché, il n'a pas voulu m'attendre.

Signé JOURDAN.

(Applaudi).

[*Duquesnoy et Gillet, repr. près l'A. de la Moselle, au C. de S.P.; Dinan, 11 prair. II.*]

Citoyens collègues,

Une partie de notre avant-garde chassa hier l'ennemi de Dinan; on lui a fait 34 prisonniers, pris un obusier et tué beaucoup de monde. Nous arrivâmes sur les hauteurs de Dinan pendant que l'ennemi était encore dans la ville; il fut obligé de remonter la hauteur sur la rive gauche de la Meuse, sous le feu de notre artillerie légère, qui tirait à mitraille. Nous n'avons pas perdu un seul homme.

Nous avons reçu votre lettre du 8 avec celle pour le général en chef Jourdan; nous la lui avons remise sur-le-champ, et demain l'armée exécute en partie le passage de la Meuse; l'avant-garde doit se porter vers Saint Gérard. On croit que Charleroi a été attaqué par l'armée des Ardennes. Une forte canonnade s'est fait entendre de ce côté hier soir et ce matin; nous ignorons encore le résultat de cette affaire.

Ce que vous nous mandez est parfaitement dans nos principes, et nous nous faisons un devoir de l'exécuter. Nous croyons devoir vous instruire de quelques traits qui honorent ceux qui en sont les auteurs :

La garnison de Givet apprend que ses frères de l'armée de la Moselle ont besoin de pain; elle rend celui qui lui avait été distribué le matin, et l'envoie à ses braves camarades qui venaient de s'emparer de Dinan. (*Les plus vifs applaudissements se font entendre.*)

Les habitants de Givet imitent l'exemple de la garnison et envoient tout le pain qui se trouvait chez eux (*Nouveaux applaudissements.*)

La commune d'Ichipe, dans le pays liégeois, n'ayant pas reçu de réquisition pour fournir du pain aux républicains, a envoyé en offrir 600 livres pour son contingent.

Signé DUQUESNOY et GILLET.

[Les généraux command' l'A. des Ardennes et l'aile droite de celle du Nord réunies, au C. de S.P.; Au quartier g<sup>al</sup> de Marchiennes-au-Pont].

Le 7 prairial, l'avant-garde des divisions de l'armée du Nord et des Ardennes réunies s'est mise en marche pour reprendre Montigny-le-Teigneux, que nous avons abandonné. Les hauteurs qui dominant ce village en rendaient l'accès difficile. Nous avons donc donné l'ordre au général Lorge d'attaquer la droite du camp de la Tombe et au général Hardy, de faire à la gauche, mine de vouloir passer la Sambre, et d'exécuter tous deux ce mouvement à l'instant où la fusillade de nos tirailleurs leur apprendrait que nous étions aux prises; tout a réussi à souhait; le terrain, vigoureusement défendu, a été emporté; mais le bois traversé, nous découvrimes l'ennemi en bataille et retranché jusqu'aux dents. Nous n'en primes pas moins la position que nous voulions occuper, ses obus, ses boulets, sa mitraille, sa cavalerie, tout fut inutilement employé pour nous débarrasser.

La canonnade fut des plus vives; l'ennemi perdit beaucoup de monde et entre autres le colonel Kiebeck. Avides du sang républicain, les généraux ne jugèrent pas à propos d'emporter de vive force et de front que nos dispositions pouvaient mettre en notre pouvoir; nous nous étabîmes donc sur la défensive; nous voulions amorcer l'ennemi et donner à Lorges et à Hardy le temps de l'envelopper. Il s'en aperçut et profita du silence de la nuit pour suivre le mouvement de terreur que lui avait donné l'intrépidité de nos soldats; un brouillard épais facilita son évasion et retarda les coups que nous lui destinions.

Le 8, nous fîmes nos dispositions pour le lendemain passer la Sambre et marcher sur Charleroy.

Le 9, nous exécutâmes notre plan, et le 10 nous nous avançâmes à la hauteur de cette place. Quelques coups de canon, quelques escarmouches nous ont procuré la position avantageuse que nous occupons.

Le général Tharreau, chargé d'investir la ville, a déployé dans cette expédition l'intelligence d'un bon militaire. 2 compagnies d'Hollandais, ayant avec elles une pièce de canon, gardaient le pont et les villages de Montigny et de Challet; il les a mises entre lui et l'armée, et par ce mouvement, il est parvenu à les faire prisonniers, et à prendre leur pièce de canon et les caissons.

Deux épaulements sont prêts, les mortiers, les pièces de 16 vont jouer, une batterie de 12 sera bientôt en activité; mais le rapport ci-joint vous fera connaître plus particulièrement l'état de notre position.

Signé CHARBONNIER.

P.S. — Au moment où nous allions fermer cette lettre, le général Solland nous envoie

8 voitures de bagages et 36 chevaux qu'il a arrêtés à 4 petites lieues de Namur (1).

(On applaudit).

## 78

« Un membre du comité de salut public [BARÈRE] annonce à la Convention nationale que le comité, informé de quelques réclamations portées contre certains articles de la loi sur les rentes viagères, les a appréciées; qu'il en a trouvées plusieurs qui sont légitimes; qu'il doit faire un travail pour faire disparaître de ce décret les dispositions qui peuvent blesser ou compromettre les droits des citoyens. Il propose, en attendant, de suspendre l'exécution de ce décret.

« La proposition est décrétée » (2).

## 79

Au nom du même comité, un membre [BARÈRE] propose un projet de décret sur la formation de l'Ecole de Mars, dans la plaine des Sablons, près Paris (3).

BARÈRE: Citoyens, il est dans toutes les grandes révolutions politiques un intervalle sur lequel le législateur doit porter ses regards et diriger ses travaux; cet intervalle est le temps qui s'écoule entre le commencement de la révolution et son terme.

Ainsi, depuis le 14 juillet 1789 jusqu'au moment où l'ordre constitutionnel sera établi, il est des mesures urgentes à prendre, un gouvernement révolutionnaire à organiser, une éducation promptement à établir. Tout doit se ressentir de l'impulsion donnée à tous les esprits, et du mouvement imprimé à tous les travaux.

Alors toutes les institutions anciennes sont brisées et anéanties; les établissements nouveaux ne sont bons qu'autant qu'ils participent à la rapidité de la révolution et prennent le caractère impétueux qui lui appartient.

Il s'agit bien moins de raisonner que de faire; l'activité révolutionnaire est la première qualité civique, et l'exécution prompte est le mérite le plus nécessaire du gouvernement.

Si l'on ne saisit à propos les diverses époques de la révolution, l'occasion de faire le bien de la république est perdu, ou le bien se fait sans fruit. Les institutions provisoires ne sont qu'un mal de plus, et les travaux pénibles des citoyens n'obtiennent aucun résultat.

(1) *Mon.*, XX, 612.

(2) P.V., XXXVIII, 270. Minute de la main de BARÈRE. Décret n° 9367. *Mon.*, XX, 620; *M.U.*, XL, 221; *C. Eg.*, n° 654; *J. Paris*, n° 518; *J. Matin*, n° 681 (sic); *J. S.-Culottes*, n° 472; *J. Fr.*, n° 616; *Feuille Rép.*, n° 335; *Ann. R.F.*, n° 185; *J. Mont.*, n° 37; *J. Perlet*, n° 618; *Mess. soir*, n° 654; *C. Univ.*, 14 prair.; *Débats*, nos 620, p. 195 et 621, p. 203; *J. Univ.*, n° 1652; *Audit. nat.*, n° 617; *Rép.*, n° 164; *J. Lois*, n° 613. Voir Arch. parl. T. LXXXVII, séances du 1<sup>er</sup> germ., n° 78, et du 2 germ., n° 40; et T. XC, séance du 22 flor., n° 48.

(3) P.V., XXXVIII, 271.